

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 juin 2007

AUJOURD'HUI vingt deux juin deux mille sept

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 15 juin 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, président la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Alain MARTINET, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Michel FANGET, Georges FAURE, Roger GIRARD, Catherine GUELON-NEYRIAL, Danièle GUILLAUME, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Franck ROLLE, Jean-Philippe VALENTIN

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Louis VIRGOULAY, Djamel IBRAHIM-OUALI, Danielle AUROI, Gérard BOHNER, Yves CARROY, Patricia GUILHOT, Christine PERRET, Eric SEVRE

Excusé(e)s :

Gilles-Jean PORTEJOIE, Nicole DUMAS, Jean-Yves FAFOURNOUX, Paule OUDOT

Absent(e)s :

Fatiha AMARA

Secrétaire :

Paula RIBEIRO

*Monsieur ADENOT est élu Président de séance pour la question n° 1 (Compte Administratif 2006).
Monsieur ROLLE et Madame LAFAYE sont présents à partir de la question n° 2, Madame LAFAYE ayant donné pouvoir pour la question n° 1.*

SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL

SUBVENTIONS AFFECTEES NOMINATIVEMENT

Association ALTIC

Subvention demandée : 3000 euros

Affectées : 2580 euros

L'association se fixe comme but, à travers le logement social, de créer, restaurer, et de maintenir le lien entre des individus ou catégories de population et de la société. Elle intervient notamment en direction des populations étrangères, dans la continuité de ce qui a prévalu à la création de l'ALTIC. L'association compte 5 salariés en CDI dont un de 25 heures hebdomadaires.

Le déficit annoncé du BP 2007 est comblé par l'excédent 2006 de 53099 euros : le remplacement de mobilier et les travaux de rénovation des logements ont été ajournés dans l'attente de la nouvelle convention qui devait être signée entre l'OPHIS et l'ALTIC, convention qui répartit les charges entre le propriétaire et le gestionnaire.

En 2007, l'association sollicite différents organismes pour un montant de 94800 euros :

DDASS	20000 euros
Politique de la Ville	6 000 euros
ACSE	6 000 euros
ACSE ex FASILD	15000 euros
Conseil Général	35000 euros
Clermont Communauté	9800 euros

Cette association bénéficie d'une subvention de fonctionnement affectée de la Ville de Clermont-Ferrand.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de reconduire la subvention affectée nominativement pour un montant de 2580 euros.

LES RESTOS DU CŒUR

Subvention demandée : 20000 euros

Affectée : 4420 euros

L'association Les Restaurants du Cœur est une association reconnue d'utilité publique. Elle participe toute l'année à l'insertion sociale et économique de ses bénéficiaires. Elle a pour but d'agir contre la pauvreté sous toutes ses formes.

L'association compte 608 bénévoles, 7 salariés en CDI à temps plein.

En 2007, l'association sollicite différents organismes : DDASS, Ville, DDE, CAF pour un montant total de 49800 euros.

DDASS	Aide alimentaire	9 000 euros
	Camionnette	4 000 euros
	solidarité	
DDASS-DDE-CAF	Vacances en famille	13 000 euros
	logement	3 800 euros

Cette association bénéficie d'une subvention de fonctionnement affectée de la Ville de Clermont-Ferrand.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de reconduire la subvention affectée nominativement pour un montant de 4420 euros.

BANQUE ALIMENTAIRE

Subvention demandée : 3500 euros **Affectée : 2460 euros**

La Banque Alimentaire est une association à but alimentaire et reconnue d'utilité publique. Elle a pour objectif de lutter contre la faim en évitant le gaspillage de nourriture. Son action repose sur un principe : tout est don et partage.

Elle collecte, stocke, gère et met à disposition gratuitement les produits en excédent : CEE, industries agro-alimentaire et grandes surfaces.

L'association est animée par 10 bénévoles dont 6 clermontois, et compte 2 CDI et 10 CDD dont 9 à temps partiel.

La banque alimentaire nous informe que 133 350kg de nourriture ont été distribués aux associations clermontoises cette année. Les Restos du Cœur et le Secours Populaire ont été approvisionnés gratuitement pour 34500kg de denrées alimentaires.

Cette association bénéficie d'une subvention de fonctionnement affectée de la Ville de Clermont-Ferrand.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de reconduire la subvention affectée nominativement pour un montant de 2460 euros.

SOS VOYAGEURS

Subvention demandée : 1500 euros **Affectée : 1500 euros**

L'objet de l'association concerne l'aide à toute personne voyageur ou non voyageur en difficulté, en gare de Clermont-ferrand. Cette personne peut avoir besoin d'un renseignement sur la ville, de l'adresse d'une administration ou d'un hôtel, d'une réservation de voiture...

Leur action en faveur des personnes en grande difficulté est poursuivie. En fonction des besoins exprimés, l'association les oriente vers les structures les mieux adaptées.

Elle compte 23 bénévoles dont 13 clermontois.

En 2006, l'association a accueilli 4239 personnes pour 5238 services rendus. Le nombre de SDF a légèrement baissé : 984 en 2005 contre 829 en 2006.

A noter que d'autres structures sont sollicitées par l'association en 2007 pour un montant total de 17500 euros (SNCF, Ville, DDASS, Région).

Cette association bénéficie d'une subvention de fonctionnement affectée de la Ville de Clermont-Ferrand.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de reconduire la subvention affectée nominativement pour un montant de 1500 euros.

SOS AMITIE

Subvention demandée : 5000 euros

Affectée : 1850 euros

Fonctionnement : 666 euros

L'association créée à Clermont-Ferrand en 1972, est une association de loi 1901 reconnue d'utilité publique dans le cadre de la prévention du suicide et l'aide à toute personne en état de détresse. SOS AMITIE Auvergne est une émanation nationale.

Elle effectue une prévention du suicide par l'écoute téléphonique 24H/24 et 365 jours par an. Elle dénombre 77 bénévoles dont 32 clermontois, et 1 CDI à temps partiel et 1 CDD à temps partiel.

Plus de 22 000 appels ont été pris en charge sur le site de Clermont-ferrand –Auvergne, soit une progression de 7%.

Clermont-Ferrand se situe au 10^{ème} rang des 49 postes les plus sollicités, juste derrière Paris, Lyon, Lille, Toulouse et Bordeaux.

L'évolution des appels est un des taux le plus élevé, nous plaçant au 9^{ème} rang, alors que la moyenne de progression en France pour 2006 est de 1%.

Cette association bénéficie d'une subvention de fonctionnement affectée de la Ville de Clermont-Ferrand. Cette année, la somme de 1850 euros a été prévue par le budget primitif 2007. Cependant, elle ne prend pas en compte le contrat signé en 1993 stipulant que la subvention allouée devrait couvrir 50% du montant du loyer annuel.

C'est pourquoi, une demande de décision modificative du BP 2007 a d'ores et déjà été demandée au service des finances de la Ville afin de pouvoir respecter le contrat de 1993, soit une somme exacte de **2516 euros**.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer la somme de 2516 euros de subvention pour cette association.

ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

L'enveloppe budgétaire allouée aux associations à caractère santé et social est de 28 670 euros.

Dans le cadre de la répartition budgétaire des subventions, il vous est demandé de bien vouloir examiner les demandes des associations qui oeuvrent dans le domaine social.

Il est à noter que la ligne budgétaire réservée aux associations travaillant dans le domaine social est de 15 320 euros.

CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE

Le CLIC a pour vocation d'intervenir sur le territoire de l'agglomération clermontoise de façon complémentaire aux actions déjà conduites en direction des personnes âgées par les CCAS des communes concernées.

Pour 2007, le CLIC effectue un appel à cotisation des communes adhérentes d'un montant de 200 euros.

Il vous est demandé d'examiner cette demande.

Association VIVRE

L'association VIVRE a été créée en juin 2004. Elle a pour objet d'aider à réhabiliter les convalescents psychiatriques sortant de l'hôpital Sainte Marie par le transfert dans les appartements protégés avant de retrouver le milieu social.

Elle compte 5 bénévoles clermontois.

Les appartements gérés par l'association sont destinés aux patients de Sainte Marie. Les sortants, sous la surveillance et l'aide d'une équipe soignante détachée du CMP, apprenant à retrouver une certaine autonomie avant de reprendre leur indépendance. VIVRE gère 4 appartements et 2 studios sur Clermont-Ferrand et 2 studios sur Issoire.

Cette formule fonctionne depuis 1982, avec le concours de bénévoles.

Cette année, l'association demande une subvention de 1800 euros.

En 2006, la Ville a alloué la somme de 1400 euros.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de reconduire la même somme qu'en 2006, c'est-à-dire 1400 euros.

Association CLUB VIVIANI

L'association club Viviani, créée en février 1981, a pour objet d'organiser toutes les activités susceptibles d'améliorer le bien-être des retraités.

L'association compte 181 adhérents avec une moyenne d'âge de 75 ans.

Les activités de l'association sont principalement d'ordre touristique et culturel : concours de belote, repas, spectacle, voyage,...

L'association a organisé 26 manifestations et offerts 5292 goûters en 2006.

En 2006, l'association a bénéficié d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1000 euros en fonctionnement. Cette année, le Club Viviani demande 2500 euros.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de reconduire la même somme qu'en 2006, c'est-à-dire 1000 euros.

Association ADFI

L'association de défense des familles et de l'individu du Puy de dôme a été créée le 22 mai 1999. elle a pour objet de prévenir et défendre les familles et l'individu contre les pratiques exercées par des groupes, mouvements ou organisations à caractère de sectes destructrices portant atteinte aux droits de l'homme et libertés fondamentales définies par la Déclaration des Droits de l'Homme.

L'association est agréée par le Ministère de l'Education Nationale et reconnue d'utilité publique.

Un bureau est mis à disposition de l'association par la Ville à la Maison des Associations située 2 boulevard Trudaine à Clermont-Ferrand.

Son activité se traduit par la mise en place d'un centre d'accueil, de documentation, d'information sur les mouvements sectaires au service de toute personne qui se trouve confrontée à ces phénomènes.

Son bilan d'activité pour 2006 recense notamment 122 appels téléphoniques contre 110 en 2005, 11 interventions en milieu scolaire et institutions publiques.

En 2006, l'activité de l'association représente 605 heures de bénévolat.

L'ADFI compte 9 bénévoles dont 7 clermontois, et 12 adhérents dont 8 clermontois.

En 2006, la Ville a alloué la somme de 250 euros. Le Conseil Général a subventionné l'association à hauteur de 400 euros.

Cette année, l'ADFI demande 300 euros.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de reconduire la même somme qu'en 2006, c'est-à-dire 250 euros.

Association UNAFAM

L'association UNAFAM, créée en 1963, a pour objet de défendre les intérêts moraux et matériels des malades mentaux et de leurs familles. Son émanation nationale est reconnue d'utilité publique. Elle dispose de filiales de gestion : Espoir Auvergne et Espérance 63.

Elle compte 140 adhérents dont 41 clermontois.

La section UNAFAM du Puy de Dôme indépendamment de l'activité de gestion des associations Espoir Auvergne et Espérance 63, a une action plus spécifique auprès des familles (accueil et information, formation par des médecins, organisation de portes ouvertes, permanences au CMP Sainte Marie, et au kiosque associatif du CHU, représentation lors de réunions officielles).

L'association a pour projet de mettre en place un Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) sur l'agglomération clermontoise et d'ouvrir une antenne à Thiers cette année.

En 2006, la Ville a alloué la somme de 6460 euros de subvention dont 4500 euros en fonctionnement, l'UDAF 563.08 euros, la CPAM 2000 euros, la MSA 400 euros et Lilly 400 euros.

Pour 2007, l'association sollicite la Ville à hauteur de 6764 euros et l'UDAF pour 500 euros.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de reconduire la même somme allouée en 2006, c'est-à-dire 4500 euros en fonctionnement.

Association Jeunesse Ouvrière Chrétienne

L'association Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC) a été créée en octobre 2003. Elle a pour objet d'aider les jeunes travailleurs dans leurs vies professionnelles, de faciliter l'éducation esthétique, intellectuelle ou physique des jeunes, de faciliter le bon emploi, de leurs loisirs, de parfaire leur éducation.

Elle est reconnue d'éducation populaire.

L'AJOC œuvre à rassembler des jeunes de quartiers populaires pour les responsabiliser, les sensibiliser à l'action, à la citoyenneté, les aider à monter des projets concrets afin de les rendre acteurs de leurs vies, citoyens à part entière.

L'association compte 100 bénévoles clermontois sur 130 et 150 adhérents dont 120 clermontois.

L'action de l'AJOC s'est déroulée en 2006 autour de 4 priorités : l'actualité, acteurs de la proposition de la campagne nationale d'action, le projet JOC école de la vie, la communication avec l'extérieur.

Pour 2007, l'association sollicite la Ville à hauteur de 900 euros. En 2006, la Ville avait alloué la somme de 500 euros.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de reconduire la somme allouée en 2006, c'est-à-dire 500 euros.

Association Jonathan Pierres vivantes

L'association Jonathan Pierres vivantes, créée en 2003 sur le Puy de dôme, a pour objet l'entraide des familles endeuillées par la perte d'un enfant quelle que soit la cause du décès.

Ces actions consistent notamment en des journées d'actions et d'information, bibliothèque, agrément comme structure d'aide à la famille.

L'association bénéficie d'un agrément associatif attribué par la fondation de France. Jonathan Pierres Vivantes est une émanation du National.

En 2006, la Ville a alloué la somme de 300 euros à cette association dont 150 euros de subvention exceptionnelle. Ses partenaires financiers sont le CRCA, la MSA, le Conseil Général.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de reconduire la somme allouée en 2006, c'est-à-dire 300 euros.

ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Plusieurs associations travaillant dans le domaine social en raison de leur activité annuelle peuvent bénéficier d'une subvention exceptionnelle.

Pour le budget 2007, une somme de 14800 euros reste disponible pour l'attribution de subventions à des associations travaillant dans le domaine de la santé et du social.

Association Groupe CIMADE 63

La CIMADE a été créée sur Clermont-Ferrand en février 1994. Il a pour objet de soutenir et promouvoir l'action locale de l'association CIMADE en utilisant les mêmes moyens d'action.

La CIMADE est une organisation qui accueille, oriente et défend les demandeurs d'asile, les réfugiés et les étrangers. Elle assure seule des permanences tous les mercredis sur Clermont-ferrand et, avec d'autres associations, le jeudi soir.

En 2006, la CIMADE a enregistré plus de 600 visites dans ses permanences ce qui représentent plus de 260 personnes aidées, soit une progression de 30% par rapport à 2005.

Cette augmentation, continue depuis plusieurs années, montre les difficultés sans cesse grandissantes dans lesquelles se trouvent placés les demandeurs d'asile et l'ensemble des étrangers.

Pour 2007, il sollicite la Ville pour un projet de développement des permanences (au niveau local et régional): 1500 euros ;

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention exceptionnelle de 1000 euros.

Association Les Voix du Monde

L'association Les voix du Monde reçoit la chorale des jeunes de l'Ecole de Musique Tchaïkovski du 18 au 25 juin 2007, dans le cadre du 20^{ème} anniversaire de l'échange entre Gomel et clermont-Ferrand.

Les 45 biélorusses seront hébergés dans des familles d'accueil.

Plusieurs concerts et animations sont prévus, notamment une rencontre avec les personnes âgées du Foyer Alexandre Varennes.

Pour mener à bien ces projets, l'association sollicite la Ville pour une aide financière et un appui logistique d'un montant de 3000 euros.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 euros.

Association ATD Quart Monde

L'association ATD Quart Monde a conçu le projet de caravanes européennes de la fraternité dans le cadre de la campagne mondiale lancée par le mouvement ATD Quart Monde « refuser la misère, un chemin vers la paix ».

Ces caravanes partiront de Paris le 1^{er} juin et circuleront jusqu'au 17 octobre 2007, date de la journée mondiale du refus de la misère, promue par l'ONU en 1992.

L'une de ces caravanes fera escale dans le Puy de Dôme du 28 juin au 1^{er} juillet 2007, avec une halte pace de Jaude le samedi 30 juin 2007.

L'association sollicite une subvention afin de soutenir les dépenses engagées lors de l'étape clermontoise pour un montant de 750 euros.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,